

## **COMMUNE DE MARPIRE**

### **Compte rendu du conseil municipal**

**En date du 28 juillet 2022**

**Nombre de conseillers** : En exercice 15      Présents : 14

**Etaient présents** : TRAVERS Alain – MOUSSU Thérèse – LEJAS Frédéric - PAIN Jean-Yves – BEAUDUCEL Cécile – HALLET Christelle – DUBOIS Gildas – TROPEE Rémi – COUROUSSE Stéphanie – PASQUEREAU Sylvie – ALBARET Coralie – GARDAN Nadine - FAUCHEUX Ludivine - DAGUISE Laurent

**Absents excusés** : BRISSIER Régis

**Secrétaire de séance** : ALBARET Coralie

#### **Ordre du jour :**

- Lotissement des Lavandières : Fixation du prix de vente et réflexion sur les règles d'attribution des lots
- Réflexion sur le montant du budget pour la fresque
- Service de conseil en énergie partagé de Vitré Communauté
- Réhabilitation des vestiaires de football : Création d'un groupe de travail

#### **Ajout à l'ordre du jour :**

- Tarifs concession cimetièrre
- Divers travaux cimetièrre
- Cantine scolaire : tarif convivio
- Fibre optique et adressage

#### **1 : Lotissement des Lavandières : Fixation du prix de vente et réflexion sur les règles d'attribution des lots**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes d'acquisition dans le lotissement communal des Lavandières, et lui demande de fixer le montant du prix de vente du terrain pour la deuxième tranche (17 lots) ainsi que les conditions d'obtention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix de vente du terrain du lotissement des Lavandières pour la deuxième tranche (17 lots) à 102 € TTC le m<sup>2</sup>, plus frais de notaire.

Une priorité sera donnée aux Primo-accédants et aux familles sur la base d'un courrier de motivation.

Les actes seront passés chez Maître Philippe OUAIRY, notaire associé à Vitré.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ces ventes.

## **2 : Réflexion sur le montant du budget pour la fresque**

Une artiste a été sollicitée pour avoir un estimatif pour une fresque sur le parking de l'école. Pour un budget de 4000/ 5000 €, le projet de fresque avec la participation des enfants de l'école et des adolescents pourrait être réalisé.

Un devis a été demandé.

La préparation du mur sera prise en charge par la commune.

## **3 : Service de conseil en énergie partagé de Vitré Communauté**

Madame le Maire explique que pour faire face à l'augmentation du prix de l'énergie, Vitré Communauté met à disposition des communes, les compétences du service de conseil en énergie partagé afin d'analyser nos consommations et déterminer un plan d'action permettant de réduire durablement les dépenses énergétiques et propose un accompagnement financier pour la réalisation d'audits énergétiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à ce service.

## **4 : Réhabilitation des vestiaires de football : Création d'un groupe de travail**

Madame le Maire propose de créer un groupe de travail concernant la réhabilitation des vestiaires de football.

Ce groupe de travail sera composé de : LEJAS Frédéric, DUBOIS Gildas, DAGUISE Laurent, TRAVERS Alain, PIGEON René et un autre membre (bureau ou joueur) à déterminer.

## **5 : Tarifs concession cimetière**

Le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs des concessions du cimetière de Marpiré à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

### **Concession :**

-Adulte pour 30 ans :	130 €
-Adulte pour 15 ans :	75 €
-Enfant pour 30 ans :	70 €
-Enfant pour 15 ans :	45 €

### **Concession pour un caveau cinéraire :**

-Adulte ou enfant pour 30 ans : 75 € (+ coût du caveau cinéraire posé : 260€)

-Adulte ou enfant pour 15 ans : 45 € (+ coût du caveau cinéraire posé : 260€)

## **6 : Divers travaux du cimetière**

Le mur du cimetière situé rue de l'église, dans sa partie basse, se dégrade. Le conseil décide de demander un devis à un maçon.

Le sol sous la stèle du jardin des souvenirs s'affaisse. Un devis va être demandé pour évaluer le coût des travaux.

## **7 : Prestation cantine scolaire « Convivio »**

Les tarifs de Convivio augmentent à compter du 1er septembre 2022 de 4.28%.

## **8 : Fibre optique et adressage**

Pour la 1ere tranche de la fibre optique, l'adressage doit être réalisé.

Un atelier de travail pour l'adressage est prévu le 2 septembre prochain.